
VILLE DE SAINTE-JULIE
CINQUIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 4 avril 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-152

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-152 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-153 1.3 PROCLAMATION – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

17-154 1.4 PROCLAMATION – SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE –
1^{er} AU 7 MAI 2017

1.5 PAROLE AU PUBLIC

- 1844, rue Principale – Zone H-207

17-155 1.6 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUES LES 7 ET 27 MARS 2017

2. ADMINISTRATION

17-156 2.1 NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – MOIS DE MAI, JUIN ET
JUILLET 2017

17-157 2.2 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION
MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017

17-158 2.3 APPUI – MISE EN PLACE DE MESURES VISANT LA FLUIDITÉ SUR
L'AUTOROUTE 30, ENTRE LES AUTOROUTES 10 ET 20

-
-
- 17-159 2.4 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-1182 LOT 3
- 17-160 2.5 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-1182 LOT 3
- 17-161 2.6 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – PROJET R-1183-1184 LOT 3
- 17-162 2.7 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – PROJET R-1183-1184 LOT 3
- 17-163 2.8 TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – MODIFICATION DE LA GRILLE HORAIRE – PÉRIODE ESTIVALE 2017
- 17-164 2.9 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT ET D'ARRÊT INTERDITS – RUE DÉCARIE
- 17-165 2.10 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RANG DE LA VALLÉE
- 17-166 2.11 INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION ET AJOUT DE BANDES DE PASSAGE – TRAVERSE POUR PIÉTONS – BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER
- 17-167 2.12 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT N° 1186 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LES NUMÉROS 1041 ET 1401, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 900 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 900 000 \$
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-168 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 17-169 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-170 3.3 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 20 MARS 2017
- 17-171 3.4 ADOPTION – POLITIQUE D'UTILISATION DU TÉLÉPHONE CELLULAIRE
- 17-172 3.5 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT – ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 17-173 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

-
-
- 17-174 4.2 EMBAUCHE – DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER – SERVICE DES FINANCES
- 17-175 4.3 EMBAUCHE – CONCEPTEUR GRAPHIQUE À TEMPS PARTIEL – SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS
- 17-176 4.4 RENOUELEMENT – POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ANNÉES 2015 À 2021
- 17-177 4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SECTION LOCALE 1690) – HORAIRE DE TRAVAIL DU TECHNICIEN EN GÉNIE MUNICIPAL – SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 17-178 5.1 AUTORISATION DE DÉPENSE – DÉPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE GAZ – RÉGLEMENT N° 1176
- 17-179 5.2 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE – RÉGLEMENT N° 1183 LOT 1
- 17-180 5.3 PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE – RÉGLEMENT N° 1183 LOT 1
- 17-181 5.4 ADJUDICATION – FOURNITURE D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR FORESTIER - PROJET SA-R-1141 LOT 1
- 17-182 5.5 ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR FORESTIER-PROJET SA- R-1141 LOT 2
- 17-183 5.6 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR FORESTIER – PROJET SA-R-1141 LOT 2
- 17-184 5.7 ADJUDICATION – ACHAT D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR REMPLACEMENT
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 17-185 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 MARS 2017
- 17-186 6.2 ADOPTION – PLAN VERT 2^e GÉNÉRATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-187 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UNE FENÊTRE AU SOUS-SOL – 2831, RUE DE VILLANDRY – ZONE H-429
- 17-188 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT – 358, RUE D'ANJOU – ZONE H-230

-
-
- 17-189 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE JUMELÉE – 1997, RUE MAURICE-DUPLESSIS – ZONE H-509
- 17-190 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE – 376, PLACE DE L'ÉPERVIÈRE – ZONE H-120
- 17-191 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1951, RUE NOBEL « LABPLAS » – ZONE I-102
- 17-192 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL « FENPLAST – PF VERCHÈRES » – ZONE M-244
- 17-193 6.9 REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR POTEAU « ESSO » – 1911, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-151
- 17-194 6.10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1844, RUE PRINCIPALE – ZONE H-207
- 17-195 6.11 APPROBATION – PLAN D'OPÉRATION CADASTRALE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DOMICILIAIRE – LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 17-196 7.1 ADOPTION – POLITIQUE DE SAINES HABITUDES DE VIE ET PLAN D'ACTION
- 17-197 7.2 ADOPTION – POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-198 7.3 ADOPTION – LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 17-199 7.4 AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE
- 17-200 7.5 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 17-201 7.6 DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE
- 17-202 7.7 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE
- 17-203 7.8 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE
- 8. AVIS DE MOTION**
- 17-204 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N° 1193 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

17-205 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N° 1194 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

17-206 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N° 1195 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-207 9.1 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT N° P1101-51 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES DE SUPERFICIE MAXIMALE POUR LES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES M-244 ET M-256

10. RÈGLEMENTS

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-208 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-153

PROCLAMATION – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QU'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

ATTENDU QUE près de la moitié des cancers peuvent être prévenus en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que le progrès sera poursuivi;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE proclamer que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-154

PROCLAMATION – SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE – 1^{er} AU 7 MAI 2017

ATTENDU QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1^{er} au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

ATTENDU QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

ATTENDU QUE cette semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

ATTENDU QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

ATTENDU QU'il est d'intérêt général que la Ville de Sainte-Julie soutienne la Semaine de la santé mentale en invitant les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « Être bien dans sa tête » et en encourageant les initiatives et activités organisées sur son territoire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE proclamer la semaine du 1^{er} au 7 mai la Semaine de la santé mentale;

QUE le Conseil municipal encourage la population à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour se recharger ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-155

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUES LES 7 ET 27 MARS 2017**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 7 et 27 mars 2017 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-156

NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2017

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE nommer la conseillère Mme Nicole Marchand, mairesse suppléante pour les mois de mai, juin et juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-157

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION MUNICIPALE DU
5 NOVEMBRE 2017**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M.), tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération pour les fonctions qu'il exerce et que le Conseil municipal peut établir un tarif de rémunération;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer la rémunération du personnel électoral;

ATTENDU QU'un rapport a été soumis aux membres du Conseil par la greffière, qui agit à titre de présidente d'élection, lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'adopter le tarif de rémunération pour le personnel électoral;

D'autoriser la trésorière à payer, sur recommandation de la présidente d'élection, les personnes qui auront travaillé à l'élection municipale;

POSTE	DESCRIPTION	RÉMUNÉRATION
Président d'élection	Élection par acclamation	6 500 \$
	Scrutin secret	7 500 \$
Secrétaire d'élection	Forfaitaire	¾ du P. É.
Adjoint au P. É.	Forfaitaire	¾ du P. É.
Trésorier	Rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	135 \$
	Rapport de dépenses électorales par candidat du parti	35 \$
	Chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	60 \$
	Chaque rapport financier d'un parti autorisé	200 \$
	Élection par acclamation	1 250 \$
	Scrutin secret	1 750 \$
Responsable de salle et président de la table de vérification (15 heures)	Vote par anticipation	n/a
	Jour du scrutin	600 \$
Préposé à l'information et à l'identification (PRIMO) (11,5 heures)	Vote par anticipation	175 \$
	Jour du scrutin	175 \$
Scrutateur (13 heures)	Vote itinérant	125 \$
	Vote par anticipation	200 \$
	Jour du scrutin	200 \$
	Dépouillement VPA	30 \$
Secrétaire (13 heures)	Vote itinérant	100 \$
	Vote par anticipation	175 \$
	Jour du scrutin	175 \$
	Dépouillement VPA	30 \$
Préposé à l'accueil	Vote par anticipation	n/a
	Jour du scrutin	n/a
Préposé à l'accueil et table de vérification (11,5 heures)	Vote par anticipation	135 \$
	Jour du scrutin	135 \$
Table de vérification de l'identité des électeurs	Membres	n/a
Commission de révision	Secrétaire	convention
Formation (2 heures)		30 \$
Substituts	Toute la journée	75 \$
	3 premières heures	50 \$

D'abroger à toutes fins que de droit la résolution n° 09-079.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-158

APPUI – MISE EN PLACE DE MESURES VISANT LA FLUIDITÉ SUR L'AUTOROUTE 30, ENTRE LES AUTOROUTES 10 ET 20

ATTENDU QUE l'autoroute 30, entre les autoroutes 10 et 20, souffre d'une baisse accrue de sa fluidité causant une congestion chronique et croissante;

ATTENDU QUE l'autoroute 30 supporte une large proportion du transit en provenance ou à destination des États-Unis, de l'Ontario, des Maritimes, des régions du Québec ou de la Grande Rive-Sud, le tout constituant l'un des principaux moteurs socioéconomiques pour le Québec;

ATTENDU QUE tout déplacement effectué pour des motifs d'affaires, commerciaux ou personnels contribue à l'essor des activités économiques et d'échanges de la région métropolitaine;

ATTENDU QUE le Grand Montréal fait l'objet d'interventions d'envergure, telles que la reconstruction de l'échangeur Turcot, la construction du nouveau pont Champlain et le réaménagement de l'autoroute Bonaventure, auxquels s'ajouteront la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et autres projets dont l'implantation de zones industrialo-portuaires et de pôles logistiques sur le territoire de la Couronne Sud;

ATTENDU QU'il s'opère une profonde restructuration du transport métropolitain induit par le nouveau régime d'organisation du transport collectif et les travaux de développement du Réseau électrique métropolitain (REM), le tout ayant des incidences majeures sur la planification des systèmes de transport, sur le développement économique et l'aménagement du territoire métropolitain;

ATTENDU QUE les déplacements à l'interne de la Couronne Sud ont connu une croissance de 54 % en 10 ans, que l'offre de service en transport collectif ne permet pas de répondre aux besoins est-ouest et donc, que ces déplacements se font en grande partie en automobile;

ATTENDU QU'à maintes occasions et particulièrement lors du Sommet économique de l'agglomération de Longueuil du 7 novembre 2016, les acteurs économiques de la Grande Rive-Sud ont fait valoir la nécessité d'optimiser l'autoroute 30 afin que sa fluidité demeure, en tout temps, une priorité de toutes les instances;

ATTENDU QUE la vitalité et la santé économique des entreprises de la région passent notamment par une meilleure fluidité sur l'autoroute 30;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'appuyer les actions du comité de transport de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS) visant la fluidité sur l'autoroute 30;

DE demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de prendre dès aujourd'hui des mesures :

- afin d'améliorer la circulation des personnes, des biens et des marchandises sur l'autoroute 30;
- afin qu'un échéancier précis de l'élargissement de l'autoroute 30, entre les autoroutes 10 et 20, soit établi et rendu public;
- afin qu'un échéancier précis de l'élargissement de l'autoroute 20 menant à l'autoroute 30, soit établi et rendu public;
- afin que des mesures d'amélioration de la fluidité sur ces tronçons névralgiques soient mises en place avant l'élargissement;
- afin que l'implantation de voies réservées sur l'accotement pour le transport en commun, les véhicules à haut taux d'occupation ou le covoiturage, soit considérée comme mesure transitoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-159

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-1182 LOT 3

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public concernant les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie pour le projet R-1182 lot 3;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 février 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 10 mars 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 13 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie pour le projet R-1182 lot 3 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Le Groupe ABS, situé au 17, rue de l'Industrie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, pour une somme de 84 462,93 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-160

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-1182 LOT 3

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie, projet R-1182 lot 3, à la firme Le Groupe ABS pour une somme de 84 462,93 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures sur les rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie, projet R-1182 lot 3, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 4 223,15 \$, ce qui porte la somme autorisée à 88 686,08 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-161

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – PROJET R-1183-1184 LOT 3

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public concernant les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures à divers endroits pour le projet R-1183-1184 lot 3;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 février 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 7 mars 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 13 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures à divers endroits pour le projet R-1183-1184 lot 3, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Le Groupe ABS, situé au 17, rue de l'Industrie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, pour une somme de 94 411,72 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-162

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À DIVERS ENDROITS – PROJET R-1183-1184 LOT 3

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures à divers endroits, projet R-1183-1184 lot 3, à la firme Le Groupe ABS pour une somme de 94 411,72 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures à divers endroits, projet R-1183-1184 lot 3, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 4 720,59 \$, ce qui porte la somme autorisée à 99 132,31 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-163

TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – MODIFICATION DE LA GRILLE HORAIRE – PÉRIODE ESTIVALE 2017

ATTENDU QU'en période estivale, le service de transport subit une baisse d'achalandage de la clientèle, notamment en raison du congé scolaire des cégépiens;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer quelques changements à l'horaire régulier qui entrera en vigueur à compter du 10 juillet 2017;

ATTENDU QUE les membres de la Commission de transport collectif ont accepté les modifications et en ont fait la recommandation;

ATTENDU QU'un accord est intervenu avec le transporteur concernant lesdites modifications;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par la Direction générale lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE modifier la grille horaire pour la période estivale 2017, soit du 10 juillet au 19 août 2017 inclusivement, telle que décrite ci-dessous :

Direction Longueuil – Cégep Édouard-Montpetit (325)		
325 de 7h15	Remplacé par	350 à 7h15
325 de 7h26	Remplacé par	350 à 7h26
325 de 8h10	Remplacé par	350 à 8h10
325 de 8h20	Remplacé par	350 à 8h20
Direction Longueuil – CFP Pierre-Dupuy (330)		
330 de 6h51	Remplacé par	350 à 6h51
330 de 7h03	Remplacé par	350 à 7h03
Direction Sainte-Julie (325 et 330)		
330 de 15h31	Remplacé par	350 à 15h45
330 de 16h12	Remplacé par	350 à 16h12
325 de 17h30	ANNULÉ	
325 de 18h12	ANNULÉ	
325 de 18h29	Remplacé par	350 à 18h29
Direction Longueuil – Cégep Édouard-Montpetit (325)		
325 de 7h15	Remplacé par	350 à 7h15
325 de 7h26	Remplacé par	350 à 7h26
325 de 8h10	Remplacé par	350 à 8h10
325 de 8h20	Remplacé par	350 à 8h20
Direction Longueuil – CFP Pierre-Dupuy (330)		
330 de 6h51	Remplacé par	350 à 6h51
330 de 7h03	Remplacé par	350 à 7h03
Direction Sainte-Julie (325 et 330)		
330 de 15h31	Remplacé par	350 à 15h45
330 de 16h12	Remplacé par	350 à 16h12
325 de 17h30	ANNULÉ	
325 de 18h12	ANNULÉ	
325 de 18h29	Remplacé par	350 à 18h29
Direction Longueuil – Cégep Édouard-Montpetit (325)		
325 de 7h15	Remplacé par	350 à 7h15
325 de 7h26	Remplacé par	350 à 7h26
325 de 8h10	Remplacé par	350 à 8h10
325 de 8h20	Remplacé par	350 à 8h20

Direction Longueuil – CFP Pierre-Dupuy (330)		
330 de 6h51	Remplacé par	350 à 6h51
330 de 7h03	Remplacé par	350 à 7h03
Direction Sainte-Julie (325 et 330)		
330 de 15h31	Remplacé par	350 à 15h45
330 de 16h12	Remplacé par	350 à 16h12
325 de 17h30	ANNULÉ	
325 de 18h12	ANNULÉ	
325 de 18h29	Remplacé par	350 à 18h29

QUE cette résolution soit publiée dans le journal La Relève et qu'elle soit affichée dans les autobus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-164

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT ET D'ARRÊT INTERDITS – RUE DÉCARIE

ATTENDU QUE le stationnement de voitures dans les bandes piétonnes soulève des préoccupations pour la sécurité des piétons et, notamment, des écoliers qui empruntent ces bandes piétonnes à proximité des écoles;

ATTENDU QUE pour éviter le stationnement des voitures dans les bandes piétonnes, il y a lieu de créer des zones de stationnement interdit ou d'arrêt interdit;

ATTENDU QU'il est également souhaitable d'harmoniser la nouvelle signalisation sur la rue Décarie avec les zones de débarquement dans ce secteur, créées dans le cadre du projet « En toute confiance vers l'école », pour sécuriser le déplacement des élèves;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 13 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés entre la rue Principale et le 672, rue Décarie;

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés entre le boulevard N.-P.-Lapierre et le 736, rue Décarie;

QUE des panneaux « arrêt interdit » soient installés pour délimiter une zone d'arrêt interdit de 5,5 m en amont et 5 m en aval du sentier menant au parc de la Coulée;

QUE des panneaux « stationnement autorisé pour une durée de 20 minutes, de 7 h 30 à 16 h, les jours de classe » soient installés pour délimiter une zone de stationnement limité de 10 m en amont de la rue Savaria, jusqu'au 676, rue Décarie;

QUE des panneaux « stationnement autorisé pour une durée de 20 minutes, de 7 h 30 à 16 h, les jours de classe » soient installés pour délimiter une zone de stationnement limité du 700, rue Décarie à 10 m en amont de la rue Savaria;

QUE des panneaux « arrêt interdit » soient installés pour délimiter une zone d'arrêt interdit entre la rue Savaria en direction de la rue Comeau, sur une distance de 10 m;

QUE des panneaux « arrêt interdit » soient installés pour délimiter une zone d'arrêt interdit à partir de 10 m en amont de l'intersection de la rue Savaria, en marge latérale du 1795, rue Savaria;

Le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-13-MAR17-4 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-165

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RANG DE LA VALLÉE

ATTENDU QUE la visibilité des automobilistes qui souhaitent s'engager sur la montée des Quarante-Deux, depuis le rang de la Vallée, est souvent réduite en raison de véhicules stationnés au 230, montée des Quarante-Deux et sur le côté du rang de la Vallée, près de l'intersection;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 13 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE des panneaux « arrêt interdit » soient installés des deux côtés du rang de la Vallée, sur une distance de 25 m, à partir de la montée des Quarante-Deux en direction des Serres Dauphinais, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-13MAR17-7 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-166

INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION ET AJOUT DE BANDES DE PASSAGE – TRAVERSE POUR PIÉTONS – BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER

ATTENDU QUE le virage à droite au feu rouge est permis, à l'intersection du boulevard Armand-Frappier et du chemin du Fer-à-Cheval, en direction du viaduc;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité, il demeure important de sensibiliser les automobilistes à la présence potentielle de piétons à cet endroit;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 13 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE des bandes de passage blanches (traverse pour piétons) soient ajoutées et un panneau « passage pour piéton » soit installé sur le boulevard Armand-Frappier, à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-13MAR17-6 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-167

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÉGLEMENT N° 1186 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LES NUMÉROS 1041 ET 1401, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 900 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 900 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement n° 1186 pour payer le coût des travaux d'installation d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Nobel, entre les numéros 1041 et 1401, ainsi que les frais contingents pour un montant de 900 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 900 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-168

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

ATTENDU les chèques émis et les comptes à payer préparés durant la période du 3 mars au 30 mars 2017 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration		
Liste F-2017-15	Chèques à ratifier:	636 077,16 \$
Liste F-2017-16	Comptes à payer:	2 577 361,71 \$
Règlements		
Liste F-2017-17	Comptes à payer:	40 298,04 \$
Fonds réservé - fonds de roulement		
Liste F-2017-18	Comptes à payer:	22 559,23 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 3 mars au 30 mars 2017 apparaissant sur les listes F-2017-15 à F-2017-18;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-169

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 31 mars 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 33 923,95 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-170

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 20 MARS 2017

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 20 mars 2017 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 20 mars 2017 en conformité avec l'article 4.4 du règlement n° 465, à l'exception des points suivants qui feront l'objet d'une décision autonome et à venir :

3. Rapport financier 2016;
 - 6. Politique d'utilisation du téléphone cellulaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-171

ADOPTION – POLITIQUE D'UTILISATION DU TÉLÉPHONE CELLULAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie met à la disposition de certains employés des appareils mobiles dans le cadre de leurs fonctions;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une politique encadrant l'usage de ces appareils;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des finances lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter la politique relative l'utilisation du téléphone cellulaire jointe à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-172

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT – ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QUE ces règlements ont été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Sainte-Julie affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subvention » de l'annexe;

QUE la Ville de Sainte-Julie informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

Que la Ville de Sainte-Julie demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-173

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement n° 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter l'engagement du personnel désigné dans la liste ci-dessous :

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)			
BAZINET, Chantal	Syndiqué	Commis aux infrastructures surnuméraire	21 mars 2017
GAMACHE, Jackie	Syndiqué	Stagiaire en bureautique	24 avril 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-174

EMBAUCHE – DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER – SERVICE DES FINANCES

ATTENDU QUE la directrice des finances et trésorière, Mme Sylvie Forest, prendra sa retraite en mai 2017 et qu'il y a lieu de combler ce poste;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher M. Patrick Quirion au poste de directeur des finances et trésorier au Service des finances, au salaire et selon la politique des conditions de travail du personnel-cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

QUE l'embauche de M. Quirion à ce poste soit en vigueur à compter du 1^{er} mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-175

EMBAUCHE – CONCEPTEUR GRAPHIQUE – SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

ATTENDU la création d'un nouveau poste de concepteur graphique à temps partiel au Service des communications et relations avec les citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE Mme Valérie Trépanier répond aux critères d'embauche de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Valérie Trépanier au poste de concepteur graphique à temps partiel, soit 21 heures par semaine, au Service des communications et relations avec les citoyens, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de Mme Trépanier à ce poste soit en vigueur à compter du 24 avril 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-176

RENOUVELLEMENT – POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ANNÉES 2015 À 2021

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal, réunis en Commission administrative le 27 mars 2017, ont étudié la proposition de renouvellement des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie soit modifiée conformément au document joint à la présente, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-177

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SECTION LOCALE 1690) – HORAIRE DE TRAVAIL DU TECHNICIEN EN GÉNIE MUNICIPAL – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU la création du poste de technicien en génie municipal au Service des infrastructures;

ATTENDU QUE l'horaire de travail pour ce poste diffère de l'horaire habituel;

ATTENDU la nécessité de s'entendre sur les termes et conditions de l'horaire de travail, notamment en ce qui a trait à la semaine normale de travail, à l'horaire d'été et au travail supplémentaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 1690 et la Ville de Sainte-Julie, jointe à la présente, concernant l'horaire de travail du technicien en génie municipal au Service des infrastructures;

QUE cette lettre d'entente soit annexée à la convention collective de travail entre le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 1690 et la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-178

**AUTORISATION DE DÉPENSE – DÉPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE GAZ –
RÈGLEMENT N° 1176**

ATTENDU QUE les travaux de réaménagement du boulevard Saint-Joseph ont nécessité le déplacement d'une conduite de gaz afin de permettre la plantation d'arbres et l'implantation de luminaires dans le secteur du Vieux-Village, tel que prévu au règlement n°1176;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'autoriser la dépense pour le déplacement d'une conduite de gaz par la compagnie Gaz Métro dans le cadre des travaux de réaménagement du boulevard Saint-Joseph dans le secteur du Vieux-Village d'une somme de 39 004,97 \$;

D'autoriser la trésorière à émettre le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-179

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES
RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE – RÈGLEMENT N° 1183**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale prévus au règlement n° 1183;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 29 mars 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 989 645,48 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 29 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-180

PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE – RÈGLEMENT N° 1183

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour une somme de 989 645,48 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise une provision de 10 %, soit 98 964,55 \$, pour les imprévus lors de la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale, ce qui porte la somme autorisée à 1 088 610,03 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-181

ADJUDICATION – FOURNITURE D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR FORESTIER – PROJET SA-R-1141, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la fourniture d'arbres de pépinière concernant l'aménagement d'un corridor forestier, prévue au règlement n° 1141;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 8 mars 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les documents de soumission permettent d'octroyer les contrats partiellement, selon le plus bas prix;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la soumission conforme de la compagnie Pépinière Y. Yvon Auclair & fils enr. située au 1386, chemin Ozias Leduc, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6, et d'accorder la commande pour l'achat de certaines essences d'arbres de pépinière pour une somme de 68 410,13 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme de la compagnie Pépinière Jardin 2000 inc., située au 2000, chemin de la Belle-Rivière, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y2, et d'accorder la commande pour l'achat de certaines essences d'arbres de pépinière pour une somme de 121 154,91 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme de la compagnie Pépinière Rougement située au 730, route 112, Rougemont (Québec) J0L 1M0, et d'accorder la commande pour l'achat de certaines essences d'arbres de pépinière pour une somme de 8 623,13 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme de la compagnie Pépinière Dominique Savio Itée située au 101, rang des Soixante, Marieville (Québec) J3M 1N9, et d'accorder la commande pour l'achat de certaines essences d'arbres de pépinière pour une somme de 16 942,43 \$, toutes taxes incluses;

Le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-182

ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR FORESTIER – PROJET SA-R-1141, LOT 2

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de plantation d'arbres de pépinière concernant l'aménagement d'un corridor forestier, prévus au règlement n^o 1141;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 30 mars 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. située au 410, route 104, Mont-Saint-Grégoire (Québec) J0J 1K0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de plantation d'arbres de pépinière pour l'aménagement d'un corridor forestier d'une somme de 101 752,87 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 30 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-183

PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR FORESTIER – PROJET SA-R-1141, LOT 2

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de plantation d'arbres de pépinière concernant l'aménagement d'un corridor forestier, à la compagnie Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc., pour une somme de 101 752,87 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de plantation d'arbres de pépinière concernant l'aménagement d'un corridor forestier, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les travaux imprévus, soit 5 087,64 \$, ce qui porte la somme autorisée à 106 840,51 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-184

ADJUDICATION – ACHAT D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR REMPLACEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite a été effectuée pour l'achat d'arbres de pépinière concernant le remplacement d'arbres à divers endroits;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 3 mars 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les documents de soumission permettent d'octroyer les contrats partiellement, selon le plus bas prix;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'accepter la soumission conforme de la Pépinière Cramer, située au 1002, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres (Québec) J7T 3A1, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour une somme de 27 571,01 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme de la Pépinière Y. Yvon Auclair & fils enr. située au 1386, chemin Ozias Leduc, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour une somme de 15 377,91 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme de la Pépinière Rougemont, située au 730, route 112, Rougemont (Québec) J0L 1M0, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour une somme de 13 273,86 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme de la Pépinière Jardin 2000 inc., située au 2000, chemin de la Belle-Rivière, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y2, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour une somme de 4 369,05 \$, toutes taxes incluses;

Le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 3 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-185

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 MARS 2017

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 14 mars 2017 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-186

ADOPTION – PLAN VERT 2^e GÉNÉRATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'adoption du Plan vert de la Ville de Sainte-Julie lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 avril 2009, résolution n° 09-126;

ATTENDU QUE le Comité de l'environnement, en collaboration avec le Service de l'urbanisme, a été mandaté pour élaborer la deuxième génération du Plan vert;

ATTENDU QUE par ses interventions en matière environnementale, la Ville de Sainte-Julie désire offrir un environnement et un patrimoine de qualité aux générations actuelles et futures;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du Plan vert 2^e génération est orientée vers la réduction de l'impact écologique, tant au niveau des actions municipales que citoyennes, la mobilisation, la sensibilisation accrue avec un niveau supérieur d'accompagnement, l'exemplarité et la protection des acquis;

ATTENDU QUE le Comité de l'environnement recommande au Conseil municipal l'adoption du Plan vert 2^e génération;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le Plan vert 2^e génération présenté par le Service de l'urbanisme lors des Commissions administratives des 13 février et 6 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le Plan vert 2^e génération de la Ville de Sainte-Julie;

QUE la promotion du Plan vert 2^e génération soit effectuée sur les différentes plateformes d'information et que, pour des raisons écologiques, celui-ci soit rendu disponible sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-187

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UNE FENÊTRE AU SOUS-SOL – 2831, RUE DE VILLANDRY – ZONE H-429

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par le propriétaire, pour l'ajout d'une fenêtre au sous-sol de la résidence unifamiliale située au 2831, rue de Villandry, et ce, conformément à la résolution n^o 447.3.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-188

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT – 358, RUE D'ANJOU – ZONE H-230

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction préparés par G1 Plan et datés du 20 janvier 2017 ainsi que le plan projet d'implantation préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre, et daté du 15 février 2017 (dossier G20 705, minute 68), pour la construction d'une nouvelle résidence sur un terrain vacant situé au 358, rue d'Anjou, et ce, conformément à la résolution n° 447.4.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-189

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE
RÉSIDENCE JUMELÉE – 1997, RUE MAURICE-DUPLESSIS – ZONE H-509**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept déposés par les propriétaires et datés de mars 2017, pour l'agrandissement de la résidence jumelée située au 1997, rue Maurice-Duplessis, et ce, conformément à la résolution n° 447.5.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-190

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – REMPLACEMENT
DE LA PORTE D'ENTRÉE – 376, PLACE DE L'ÉPERVIÈRE – ZONE H-120**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, soumis par le propriétaire, pour le remplacement de la porte d'entrée de la résidence située au 376, place de l'Épervière, et ce, conformément à la résolution n° 447.7.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-191

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1951, RUE NOBEL « LABPLAS » – ZONE I-102

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Pépinière Jardin 2000 inc. et datés du 6 mars 2017, pour la place d'affaires « Labplas » située au 1951, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution n° 447.8.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-192

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL « FENPLAST – PF VERCHÈRES » – ZONE M-244

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Dominion et datés du 30 janvier 2017 (version révisée le 2 mars 2017), pour la place d'affaires « Fenplast - PF Verchères » située au 1800, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution n° 447.6.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-193

REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR POTEAU « ESSO » – 1911, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

De refuser les plans-concept d'affichage sur poteau, préparés par Enseignes Pattison et datés du 2 janvier 2017, pour le remplacement de l'enseigne sur poteau du bâtiment commercial « Esso » situé au 1911, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution n° 447.2.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-194

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1844, RUE PRINCIPALE – ZONE H-207

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1844, rue Principale a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan projet de lotissement, préparé par M. Mario Dumont, arpenteur-géomètre, et daté du 8 février 2017;

ATTENDU QUE le propriétaire du 1844, rue Principale désire subdiviser le terrain afin de créer trois lots, soit un lot sur lequel la maison actuelle sera implantée ainsi que deux nouveaux lots transversaux qui donneront sur deux rues, soit la rue Principale et la rue de l'Église;

ATTENDU QUE la profondeur du terrain à subdiviser est insuffisante entre la rue Principale et la rue de l'Église pour subdiviser deux terrains donnant sur une seule rue;

ATTENDU QUE l'implantation de deux bâtiments ayant frontage sur la rue de l'Église est plus intéressante que l'implantation de bâtiments sur la rue Principale, puisque cette implantation fait en sorte que les bâtiments sont décalés les uns par rapport aux autres, faisant en sorte que les bâtiments semblent moins près les uns des autres, permettant ainsi une certaine intimité aux futurs propriétaires;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement stipule à l'article 4.2.1.7 « En aucun cas, un terrain regroupé sous un seul numéro de lot en zone résidentielle unifamiliale ne pourra se localiser de façon à avoir une rue en front et une rue à l'arrière à la fois »;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre le lotissement de deux lots ayant une rue en front et une rue à l'arrière à la fois, plutôt que deux lots ayant une rue en front de terrain seulement, tel que prévu à l'article 4.2.1.7 du Règlement de lotissement n° 1103;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 446.6.17 datée du 15 février 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement n° 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété située au 1844, rue Principale afin d'autoriser:

- le lotissement de deux lots projetés ayant une rue en front et une rue à l'arrière, plutôt que deux lots ayant une rue en front de terrain seulement, tel que prévu à l'article 4.2.1.7 du Règlement de lotissement n° 1103, conditionnellement au respect des exigences suivantes:
 - à ce que les futurs bâtiments soient orientés avec la façade principale sur la rue de l'Église;
 - aucune entrée charretière ne soit autorisée sur la rue Principale;
 - à ce que les aménagements ou constructions qui devront être réalisés sur le terrain tiennent compte des arbres existants sur le terrain;
 - au dépôt, pour approbation, de plans-concept d'aménagement d'une haie ou pour tout autre aménagement qui sera proposé le long des lots ayant une limite arrière donnant sur la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-195

APPROBATION – PLAN D'OPÉRATION CADASTRALE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DOMICILIAIRE – LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806

ATTENDU QUE Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. réalisera un important projet de développement immobilier domiciliaire à Sainte-Julie sur des lots situés dans les zones A-806 et N-805;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ce projet, un acte d'échange et de cession de terrains est intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, conformément à la résolution n° 17-106 adoptée à la séance du Conseil tenue le 7 mars 2017;

ATTENDU la réception d'une demande d'approbation du plan d'opération cadastrale et de permis de lotissement par M. Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'approuver le plan d'opération cadastrale préparé par M. Jean-Philippe Roux, daté du 17 février 2017 et portant le n° 7782 de ses minutes, dossier D14255-7;

QUE les subdivisions comprises dans le projet de développement immobilier domiciliaire Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, aient un caractère officiel;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents requis pour le dépôt et l'enregistrement de ce plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-196

ADOPTION – POLITIQUE DE SAINES HABITUDES DE VIE ET PLAN D’ACTION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite se doter d’une Politique de saines habitudes de vie ainsi que d’un Plan d’action pour refléter sa volonté d’améliorer la qualité de vie des Julievilloises et Julievillois;

ATTENDU QUE le Comité des politiques citoyennes, en collaboration avec le Service des loisirs, a été mandaté pour élaborer cette politique;

ATTENDU QUE le Comité des politiques citoyennes recommande au Conseil municipal l’adoption de la Politique de saines habitudes de vie et du Plan d’action;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé la Politique de saines habitudes de vie et le Plan d’action qui leur ont été présentés par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 13 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D’adopter la Politique de saines habitudes de vie de la Ville de Sainte-Julie et le Plan d’action.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-197

ADOPTION – POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Politique de développement des collections et le cadre d’évaluation et d’élégage sont des outils qui permettent d’établir des lignes directrices claires quant au choix ou au retrait des documents de la collection de la bibliothèque municipale de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications a changé ses critères pour le programme d’appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU QUE les conditions imposées par le ministère doivent être respectées pour l’obtention d’une aide financière;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D’adopter la Politique de développement des collections de la Ville de Sainte-Julie, incluant le cadre d’évaluation et d’élégage, telle que présentée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-198

ADOPTION – LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes du Service des loisirs, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009, sous le n° 09-577;

ATTENDU QUE les organismes doivent se conformer aux critères d'admissibilité et de renouvellement de cette politique afin d'obtenir le soutien de la Ville pour la réalisation de leur mission;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'adopter la liste des organismes à but non lucratif dont la reconnaissance a été renouvelée par la Ville de Sainte-Julie, jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-199

AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la préparation et le dépôt, au ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

DE désigner la bibliothécaire en chef à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Julie et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-200

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser les aides financières suivantes aux athlètes ci-dessous mentionnés pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

Nom du participant	Montant	Événement sportif	Discipline	Date	Lieu
Alex St-Onge	150 \$	Championnat québécois par catégorie d'âge	Patinage de vitesse	11 et 12 mars 2017	Ville de Rivière-du-Loup
	170 \$	Jeux du Québec	Patinage de vitesse	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
William Claveau	300 \$	Championnat canadien de karaté 2017	Karaté	24 au 26 février 2017	Ville de Québec
Audrey Poirier	500 \$	Belgian Ladies Open Arlon 2017	Judo	1 ^{er} au 9 février 2017	Belgique
Alexis Giguère	170 \$	Jeux du Québec	Hockey masculin	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Janel Lacey	170 \$	Jeux du Québec	Nage synchronisée	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Alexandre Migner	170 \$	Jeux du Québec	Patinage de vitesse	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Nicolas Gill	170 \$	Jeux du Québec	Plongeon	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Justine Beauchemin	170 \$	Jeux du Québec	Ringuette	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Anne Côté	170 \$	Jeux du Québec	Ringuette	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Frédérique Labrie	170 \$	Jeux du Québec	Ringuette	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Justine Lemay	170 \$	Jeux du Québec	Ringuette	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Érika Lessard	170 \$	Jeux du Québec	Ringuette	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma

Xavier Normandeau	170 \$	Jeux du Québec	Ski de fond	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Zoé Normandeau	170 \$	Jeux du Québec	Ski de fond	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma
Sacha Parenteau-Laurin	170 \$	Jeux du Québec	Ski de fond	24 février au 4 mars 2017	Ville d'Alma

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-201

DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie pour la compétition régionale du Circuit C'L'Fun tenue le 12 novembre 2016 et pour l'organisation de la compétition de fin de saison amicale qui s'est déroulée le 1^{er} avril 2017;

ATTENDU QUE la demande du club de patinage de vitesse respecte les critères d'admissibilité de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 4 « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 27 mars 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accorder au club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie, une aide financière de cinq (5) heures pour la compétition régionale du Circuit C'L'Fun, au taux horaire de 67,40 \$ pour un total de 337 \$, ainsi qu'une aide financière de cinq (5) heures pour la compétition de fin de saison amicale, au même taux horaire, pour un total de 337 \$;

QUE ces montants soient accordés sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de l'hiver 2017 du club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-202

AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU QUE le club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie a reconduit le mandat de Mme Jessica Piquès afin d'alléger les tâches effectuées par les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par Les Fines Lames de Sainte-Julie afin que Mme Piquès soit considérée comme une ressource administrative qui supporte les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

De verser une aide financière de 1 001 \$ au club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie pour la saison 2016-2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-203

AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU QUE l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie emploie, depuis août 2016, une agente de bureau afin d'alléger les tâches administratives effectuées par les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie afin que cette agente de bureau soit considérée comme une ressource administrative qui supporte les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 avril 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

De verser une aide financière de 7 711 \$ à l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie pour la saison 2016-2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-204

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N° 1193 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

17-205

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N° 1194 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux de réfection de pavage à divers endroits ainsi que les frais contingents.

17-206

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT N° 1195 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux de reconstruction de la rue Michael-Faraday ainsi que les frais contingents.

17-207

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT N° P1101-51 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES DE SUPERFICIE MAXIMALE POUR LES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES M-244 ET M-256

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des normes de superficie maximale pour les usages commerciaux afin de restreindre la superficie d'un local commercial protégé par droit acquis dans les zones M-244 et M-256;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage n° 1101;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2017 sous le n° 17-143;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 3 avril 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage n° 1101 afin d'ajouter des normes de superficie maximale pour les usages commerciaux dans les zones M-244 et M-256, soit adopté et qu'il porte le n° P1101-51;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

Mme Roy invite les citoyens à participer au lancement de la Politique de saines habitudes de vie qui aura lieu ce samedi sur le terrain de soccer synthétique, près de l'école secondaire du Grand-Coteau.

Mme Roy informe les citoyens que la vente d'arbres à prix réduit aura lieu le mercredi 26 avril 2017 et que l'achat se fait par le biais du site Internet de la Ville. La vente est limitée à un arbre par numéro d'immeuble.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Péloquin

- M. Péloquin félicite les membres du Conseil relativement à l'adoption de l'avis de motion du règlement relatif à la protection des sources d'eau potable ainsi que pour les démarches faites auprès du gouvernement provincial pour l'informer que les mesures adoptées par ce dernier ne sont pas suffisantes.

M. Yves Parenteau

- M. Parenteau demande si le nouvel égout pluvial dans le secteur de la rue Thomas-Chapais est efficace.

Oui, l'égout est efficace et des interventions ont été faites auprès des citoyens de ce secteur afin que leur résidence soit convenablement branchée à cet égout.

M. Parenteau félicite les membres du Conseil relativement à l'adoption de l'avis de motion du règlement relatif à la protection des sources d'eau potable.

M. Raymond Leroux

■ M. Leroux demande pour quelle raison la Ville de Sainte-Julie est à la fois membre de la Chambre de commerce du Mont-Saint-Bruno et de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud.

Mme Roy donne des explications à M. Leroux.

M. Leroux apprécierait beaucoup que M. Normand Larin reçoive une reconnaissance de la Ville de Sainte-Julie, car il a été maire de cette ville de 1980 à 1984 et que c'est durant son mandat que celle-ci a acquis le terrain où est situé l'actuel hôtel de ville.

Mme Roy prend bonne note de cette demande et verra à ce que le Comité de toponymie de la Ville analyse celle-ci, tout comme celle relative à M. André Savaria, maire de 1975 à 1980 et décédé récemment.

M. Claude Delage

■ M. Delage, résident de la rue Charlebois, mentionne que les conditions de la rue sont inconcevables. Plusieurs véhicules sont endommagés dus aux nombreux trous d'une grosseur de 7 à 8 pouces. La rue est non carrossable.

Il mentionne avoir reçu une lettre de la Ville à l'effet que la rue allait être refaite, mais sans être asphaltée. M. Delage considère que cette rue doit être asphaltée, car plusieurs résidents des villes de Sainte-Julie et de Saint-Amable empruntent cette rue. De plus, si la rue n'est pas asphaltée, il y aura beaucoup de poussière et la valeur des propriétés ayant front sur cette rue diminuera.

M. Delage mentionne également que plusieurs camions empruntent cette rue, et ce, tous les jours, alors que cette dernière leur est interdite.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites sur la circulation des camions et que des personnes iront constater sur place l'état de la situation, tant au niveau de la circulation des camions que de l'état de la chaussée.

M. Delage demande à obtenir une rencontre privée avec Mme Roy.

Mme Roy et M. Delage fixeront une date de rencontre à la fin de la séance du Conseil.

M. Jean-Paul Gobeil

■ M. Gobeil, résident du 70, boulevard des Hauts-Bois, rappelle aux membres du Conseil être venu les rencontrer à la séance du Conseil du mois de février pour leur faire part d'une lettre que les propriétaires avaient reçue relativement à une non-conformité quant au système de gicleurs.

M. Gobeil explique brièvement les étapes qui ont été effectuées à la suite de cette rencontre, soit notamment des demandes de soumissions pour corriger la non-conformité, l'embauche d'un ingénieur (M. Lévesque de la firme Technorm) pour la rédaction d'un rapport et une rencontre avec M. Daniel Perron, directeur du Service de sécurité incendie, et son équipe.

Le rapport de M. Lévesque a été transmis à M. Daniel Perron, directeur du Service de sécurité incendie et l'ingénieur apprécierait obtenir des réponses à certaines questions.

Mme Roy mentionne qu'une analyse du rapport de l'ingénieur sera faite par les représentants de la Ville dans les prochains jours.

M. Gobeil remercie la mairesse pour son intérêt dans le dossier et pour sa collaboration.

M. Michel Larouche

■ M. Larouche, résident du 72, boulevard des Hauts-Bois, ayant la même problématique que les résidents du 70, boulevard des Hauts-Bois, mentionne que lors de l'analyse du rapport, il faudra prendre note de l'article 3.2.4.8 du Code national du bâtiment. Selon l'ingénieur, cette exigence est non fondée.

M. Larouche demande si le Service de sécurité incendie est mandaté par la Régie des bâtiments du Québec (RBQ). Si oui, le Service de sécurité incendie est-il autorisé à émettre des recommandations différentes aux dispositions réglementaires, comme peut le faire le RBQ?

M. Larouche mentionne que la lettre du Service de sécurité incendie a créé des dommages collatéraux au syndicat des copropriétaires, car ce dernier a l'obligation d'informer les futurs acheteurs de toute poursuite judiciaire potentielle, ce qui fait en sorte qu'ils n'achètent pas les condos actuellement à vendre.

Mme Lise Pelletier

■ Mme Pelletier, résidente du 150, rue du Sanctuaire, mentionne que les camions qui circulent sur la 229 demeurent très bruyants, car la signalisation interdisant les freins moteurs n'est pas respectée et qu'aucune surveillance policière n'est faite à cet endroit. Mme Pelletier demande donc que la vitesse soit réduite sur la 229.

Mme Roy mentionne que la vitesse y est déjà réduite, mais qu'une surveillance policière sera demandée à cet endroit.

M. Yann Marcotte

■ M. Marcotte demande à quel endroit sera fait l'aménagement du corridor forestier.

Mme Roy mentionne que l'aménagement sera fait le long de la piste cyclo-pédestre du Grand-Coteau.

17-208

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 56.

ADOPTÉE UNANIMEMENT